084-218400174-20240410-DE-2024-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Publication: 15/04/2024



EXTRAIT DU RE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 5

Date de la convocation : 06/04/2024
Date de publication : 15/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

<u>Étaient absents excusés</u>: Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE (pour les délibérations n°2024-18 et 2024-19), Mme Cécile PAULIN, M. Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents : M Alain CONSTANT pour les délibérations relatives aux comptes financiers

uniques, Mme Carole PERRIN, Messieurs Patrick CAMPON et Michel PAPE pour la subvention n°2024-36 "Subventions aux organismes de droit privé"

<u>Procurations</u>: Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Ernmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE en faveur de Mme Pascale BEGNIS, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Olivier MERCIER. Secrétaire: Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-021

OBJET: BILAN DES ACQUISITIONS CESSIONS 2023

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Les états ci-annexés récapitulent les opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2023 et retracées dans le compte administratif.

Vu l'article L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales Vu les tableaux relatifs aux acquisitions et aux cessions 2023 ci-annexés,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• D'approuver l'état des cessions et acquisitions effectuées sur l'exercice budgétaire 2023 et retracées dans le compte financier unique.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 13/04/2024

et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 15/04/2024

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, M. Alain CONSTANT,

La secrétaire de séance, Carole PERRIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîme. CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fox: 04 66 36 27 86 - <u>areffe.ta-nimes@juradm.fr</u>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.